

# MAI 2018



# INFO-TRÈVES

## MAIRIE

### Horaires d'ouverture au public

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi

8h30 – 12h00



Annick GUICHARD, Maire de Trèves, reçoit sur rendez-vous

Contactez le secrétariat de mairie :

Tel: 04. 72. 24. 91. 12. @: mairie@treves69.fr

### Prochaines permanences :

Samedis 19 mai et 2 juin 2018 9h30 – 11h30

Consultez toutes infos communales ainsi que l'Info-Trèves

Sur le site de la commune de Trèves :

<http://mairie-treves69.com>

## Dates à retenir

REUNION D'INFORMATION PARTICIPATION CITOYENNE à la Trèverie 19 H 30	Mercredi 23 mai
Pilat propre	Samedi 26 mai
FETE DU FOOT 2018 à partir de 15h Complexe du Fautre	Samedi 16 juin

## BIBLIOTHÈQUE

### Nouveautés :

- Solovki: C. Guinta
- Café ! un garçon s'il vous plaît : A. Abécassis
- Le courage qu'il faut aux rivières : E. Favier
- Arrête tes mensonges P. Besson

Horaires  
Tous les mercredis  
de 16 h 00 à 18 h 30  
Tous les samedis  
de 10h à 12h



URGENTES MÉDICALES  
04.77.81.01.75  
PHARMACIE de GARDE  
04.77.47.50.91

En cas de panne ou problème sur les réseaux ,  
**appeler les N° d'URGENCE** ,  
seuls services compétents pour vous apporter  
les renseignements nécessaires.

ERDF : 09 72 67 50 69

LYONNAISE DES EAUX :

-Service clientèle: 0977 409 443

-Urgences Techniques: 0977 401 131

FRANCE TELECOM : 10 14

POMPIERS SDIS : 18

GENDARMERIE : 17

LA POSTE : 3631 dysfonctionnement  
service courriers.

## ECOLE

Année Scolaire 2018 / 2019

### INSCRIPTIONS

pour la rentrée 2019

**Prendre rendez-vous**

auprès de la directrice

**Nadine VIGAUD : 04 72 24 90 69**

Se munir du livret de famille et  
du carnet de santé de l'enfant.

## Carte Nationale d'Identité

Depuis mars 2017, les demandes des cartes nationales d'identité (CNI) ne peuvent plus être déposées en mairie de Trèves.

Comme pour le passeport, les usagers doivent déposer leur demande de CNI auprès des mairies équipées d'un dispositif de recueil. (Station biométrique)

Afin de gagner du temps, les usagers peuvent remplir leur dossier de pré-demande de CNI en ligne, à partir du site : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

## Recensement militaire

Tous les jeunes français (filles ou garçons) doivent se faire spontanément recenser entre le mois de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire.

Cette formalité est obligatoire pour vous inscrire sur les listes électorales afin d'effectuer les démarches nécessaires, se présenter en Mairie munie du livret de famille + carte d'identité

## Listes électorales

Pour l'inscription sur les listes électorales 2019, merci de vous présenter en mairie aux heures d'ouverture munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile jusqu'au 31.12.2018

# Participation citoyenne

## " Devenir acteur de sa sécurité "



**Réunion d'information,  
en présence de la gendarmerie  
Mercredi 23 Mai à 19h30  
Salle de la Trèverie**

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement. Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

### Les principaux objectifs de la démarche :

établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;  
accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;  
renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.



## Pilat Propre



**Opération de nettoyage de Printemps  
organisée par la commune**

**et les associations Chasse ; Piston Club ; Sou des Ecoles; VT'Trèves**

**Samedi 26 mai 2018**

**Rendez-vous à 9h30 sur le parking de la Trèverie**

**Gants et sacs pour ramassage fournis**

**A l'issue de la matinée, une collation sera offerte à tous les participants**



Le nettoyage de printemps, c'est un devoir civique pour notre cadre de vie,  
c'est un geste écologique dans le respect de notre environnement.

La propreté, c'est l'affaire de tous, service public et citoyens

**Venez nombreux nous rejoindre pour cet acte citoyen.**

## Collecte des déchets le lundi 21 mai 2018

La collecte des ordures ménagères

est maintenue le **lundi 21 mai 2018 (Lundi de Pentecôte)** sur la commune de Trèves

### RAPPEL :

Le ramassage des ordures ménagères du lundi matin a lieu à partir de 6h30.

Présenter les bacs en bordure de la voie publique la veille du jour de collecte et les ranger rapidement chez soit après la collecte.

Il est interdit de laisser les bacs en permanence sur la voie publique.



### La collecte sélective :

Depuis 2000, dans l'objectif de promouvoir le tri et la valorisation des déchets, afin de préserver l'environnement, la collecte sélective des déchets ménagers est opérationnelle sur la commune. Ils sont ainsi collectés séparément, ce qui permet de les recycler.

4 points d'apport volontaire sont installés sur la commune :

- 1 - Sur la zone pique-nique route des deux vallées.
- 2 - A proximité du complexe du Fautre.
- 3 - Sur l'aire route de la cote au bas du village en direction de Rive de Gier
- 4 - A proximité du cimetière. (NOUVEAU)

Pour chaque point, 3 containers : verre - journaux, magazines - emballages, et un petit pour les piles.  
Au stade du Fautre, vous pouvez également déposer les textiles et chaussures.

### LE BRULAGE A L'AIR LIBRE EST INTERDIT

Les activités de jardinage (taille des haies, élagage, nettoyage des massifs, tonte) génèrent d'importantes quantités de déchets végétaux. **Le brûlage de ces déchets est formellement interdit toute l'année**, à la fois pour une question de sécurité (risque d'incendie) mais surtout en raison de ses effets sanitaires et environnementaux très dommageables (émissions de polluants).

Le non respect de cette interdiction est passible d'une amende de 450 euros.

**Des solutions** plus respectueuses de la santé et de l'environnement existent pour **vos déchets verts** :

Ceux-ci peuvent être déposés en déchetterie ou trouver bien des emplois au jardin : compostage individuel, paillis (avec la tonte ou les feuilles), broyage pour paillage empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité du sol. **La déchetterie récupère les déchets verts**

### BRUITS et NUISANCES de VOISINAGE

Par Arrêté Préfectoral 99.1667, les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h00 à 19h00.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Merci de respecter ces consignes dans l'intérêt de tous afin d'entretenir de bons rapports de voisinage

# Infos Associations

**FETE DU FOOT 2018 – Réservez la date !!**

**Samedi 16 juin à partir de 15h – Complexe du Fautre**

Tournoi de Foot Amical (Masculin, Féminin, Mixte, enfants, ...)  
par équipe de 5 - Inscriptions sur place

Le soir repas sur place – Menu et réservation disponible à partir du 30 mai

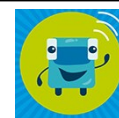


***A cette occasion aura lieu également l'assemblée Générale de la section foot pour les licenciés et parents***

## Transports Scolaires Rentrée 2018



Au 1<sup>er</sup> septembre 2018, Vienne Condrieu Agglomération devient Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle des 30 communes qui la composent. Vienne Condrieu Agglomération se substitue donc au Sytral dans l'organisation et la gestion des transports scolaires pour les lignes qui desservent son territoire.



Votre établissement scolaire sera à compter de la prochaine rentrée, desservi par des lignes de transport de la compétence de Vienne Condrieu Agglomération.

Nous vous informons que les inscriptions au transport scolaire des élèves relevant de la compétence de Vienne Condrieu Agglomération s'effectueront en ligne à compter du 7 juin 2018 à l'adresse suivante : [www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr) (« accès direct » rubrique transport).

La Direction Transport de Vienne Condrieu Agglomération reste à votre entière disposition pour de plus amples informations au 04.74.78.78.89 ou par mail à [transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr).



## Infos Vienne Condrieu Agglomération

### Emploi/insertion

Des employeurs recrutent des saisonniers agricoles. Vous êtes à la recherche d'un emploi près de chez vous ? Inscrivez-vous en ligne sur [www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)

### Collecte de pneus du 12 au 26 mai 2018 à la déchèterie d'Ampuis



Service Environnement

Tél : 04 74 53 45 16

[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)